



COMMISSION EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Epidémies de choléra et de variole du singe au Cameroun : l'Union européenne augmente son aide humanitaire

Yaoundé, 15 décembre 2022

Le Cameroun est en proie à de multiples épidémies. Une importante épidémie de choléra a été déclarée en octobre 2021 dans la région du Sud-Ouest et s'est propagée dans 8 régions. Depuis lors, la situation épidémiologique nationale a été exacerbée par les fortes pluies qui ont été enregistrées et les inondations qui s'en sont suivies depuis août 2022. Fin novembre 2022, l'épidémie de choléra restait active dans 16 districts sanitaires où 14 885 cas ont été notifiés et 298 décès enregistrés. En outre, cette année, le nombre de cas de variole du singe signalés à l'OMS a dépassé le nombre total de cas signalés pendant les 60 dernières années (depuis 1958).

Début décembre 2022, l'épidémie de choléra et de variole du singe affectaient les régions de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et du Littoral

Dans ce contexte, l'Union européenne a débloqué 150,000 euros (près de 100 millions de francs CFA) d'aide humanitaire supplémentaire pour venir en aide aux populations les plus affectées.

Ces fonds permettront de mener une campagne de santé publique et de distribution d'eau potable et d'articles d'hygiène aux familles les plus vulnérables à travers la Croix Rouge Camerounaise. Cette campagne permettra également de sensibiliser les populations les plus à risque, afin de limiter la propagation des épidémies.

Ce financement s'inscrit dans le cadre de la contribution globale de l'UE au Fonds d'urgence pour les réponses aux catastrophes (DREF) de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

Contexte

L'Union européenne, avec ses États membres, est le premier bailleur d'aide humanitaire au monde. L'aide d'urgence est l'expression de la solidarité européenne avec les personnes qui en ont besoin à travers le monde. Elle vise à sauver des vies, à prévenir et à atténuer la souffrance humaine et à préserver l'intégrité et la dignité humaine des populations victimes de catastrophes naturelles et de crises d'origine humaine.

Par l'intermédiaire du service de protection civile et d'opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne, l'Union européenne aide chaque année des millions de victimes de conflits et de catastrophes. À travers son siège à Bruxelles et son réseau mondial de bureaux locaux, l'UE fournit une assistance aux personnes les plus vulnérables sur la seule base des besoins humanitaires.

La Commission européenne a signé un contrat humanitaire d'une valeur de trois millions d'euros avec la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), en soutien au Fonds d'urgence pour les réponses aux catastrophes (DREF) de la Fédération. Les fonds du DREF sont principalement alloués à des catastrophes «à petite échelle», c'est-à-dire celles qui ne donnent pas lieu à un appel international formel.

Le Fond d'urgence pour les réponses aux catastrophes (DREF) a été créé en 1985 et est financé par les contributions des bailleurs de fonds. Chaque fois qu'une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge a besoin d'un soutien financier immédiat pour répondre à une catastrophe, elle peut demander des fonds du DREF. Pour les catastrophes à petite échelle, la FICR alloue des subventions du DREF, que les bailleurs de fonds peuvent ensuite réalimenter. L'accord de délégation entre la FICR et ECHO permet à ce dernier de réapprovisionner le DREF pour des opérations convenues (correspondant à son mandat humanitaire) jusqu'à hauteur de 3 millions d'euros.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Hilaire AVRIL : Hilaire.Avril@echofield.eu

Responsable régional d'information – Afrique Centrale & de l'Ouest (DG ECHO)

Site web de la Protection civile et les opérations d'aide humanitaire de l'UE :

http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm

Comptes Twitter et Facebook :

https://twitter.com/eu_echo

<http://www.facebook.com/ec.humanitarian.aid>